

# Guide pour les personnes réfugiées handicapées



## ADRESSE BIBLIOGRAPHIQUE

Cette brochure a été rédigée par le Conseil d'intégration du Land de Brandebourg (Landesintegrationsbeirat Brandenburg) dans le cadre du sous-groupe de travail temporaire « Personnes réfugiées handicapées » 2021–2023, sur la base des recherches d'un groupe d'étude de l'Université technique des sciences appliquées de Wildau.

Herausgeberin:  
RAA Brandenburg  
Demokratie und Integration Brandenburg e. V.  
[www.raa-brandenburg.de](http://www.raa-brandenburg.de)

Gestaltung und Satz:  
VorSprung Design & Kommunikation, Berlin  
[www.werbe-vorsprung.de](http://www.werbe-vorsprung.de)

Druck:  
Spreedruck GmbH, Berlin  
[www.spreedruck.de](http://www.spreedruck.de)

Potsdam, Juni 2024

# Guide pour les personnes réfugiées handicapées



# Sommaire

1. Êtes-vous réfugié(e) ? .....	4
2. Qu'est-ce qu'un handicap ? .....	6
3. Où puis-je demander conseil ? .....	8
4. Pourquoi faire constater un handicap ? .....	10
5. Qu'est-ce que le degré de handicap (Grad der Behinderung) ? .....	11
6. Comment le handicap est-il établi ? .....	12
7. Carte d'invalidité (Schwerbehindertenausweis).....	16
8. Autres possibilités de conseil .....	18
9. Soutien en cas de soucis, d'anxiété et de nervosité.....	20

# 1. Êtes-vous réfugié(e) ?



Avez-vous quitté votre **pays d'origine** contre votre gré ?

↑

*Par exemple, parce qu'il y a la guerre ou que vous ne pouvez pas y vivre librement, parce que vous avez une autre religion ou une autre langue ou que vous avez des opinions différentes en politique.*

Oui  Non



ET:

Avez-vous, **vous-même** ou un **membre de votre famille**, un handicap ou une déficience ?



Oui  Non

Si vous répondez « **OUI** » à **ces deux questions**, cette brochure peut vous aider. En tant que **réfugié(e) handicapé(e)**, vous bénéficiez de **droits et de possibilités de soutien** spécifiques en Allemagne.

- ! Selon la **Loi fondamentale allemande**, personne ne doit être désavantagé
- en raison d'un handicap.

Les personnes handicapées ont le même **droit à participer** pleinement et activement à la vie de la société que les personnes non handicapées.

### Participation

Participation signifie:  
prendre part e participer

contraire:  
être rejeté

Nous souhaitons simplifier vos **premières étapes** ici dans le Brandebourg et vous apporter notre soutien.

Vous trouverez ci-dessous

- » des informations utiles,
- » des **conseils et**
- » des **services de conseil**.

## 2. Qu'est-ce qu'un handicap ?

### Handicap

Il y a handicap lorsqu'une personne est atteinte d'un problème de santé affectant sa vie quotidienne **depuis plus de 6 mois**.

Il existe différents types de handicap :



» **les handicaps physiques :**

Les personnes ne peuvent pas bouger leurs jambes ou leurs bras.



» **les handicaps intellectuels :**

Le handicap est lié à la pensée, par exemple certaines personnes ont besoin de plus de temps pour apprendre quelque chose de nouveau ou pour comprendre quelque chose.



» **les handicaps psychiques :**

Le handicap est lié aux émotions, par exemple lorsque les personnes se sentent souvent mal ou très tristes, ont peur de beaucoup de choses ou dorment mal.



» **les handicaps sensoriels :**

Les personnes ne voient pas bien ou pas du tout ou n'entendent pas bien ou pas du tout.





## Comment savoir si j'ai un handicap ?

Consultez la **liste de questions** ci-dessous. Si vous répondez « **OUI** » à une ou plusieurs questions, parlez-en à votre médecin. **Vous avez peut-être un handicap.**

Avez-vous des difficultés à voir, même si vous portez des lunettes ?



- Oui
- Non

Avez-vous des difficultés à vous laver ou à vous habiller seul(e), par exemple ?



- Oui
- Non

Avez-vous des difficultés à entendre, même si vous portez un appareil auditif ?



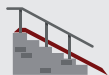
- Oui
- Non

Quand vous parlez votre langue maternelle (ou celle que vous utilisez habituellement), avez-vous des difficultés à communiquer, par exemple à comprendre les autres ou à vous faire comprendre ?



- Oui
- Non

Avez-vous des difficultés à marcher ou à monter les escaliers ?



- Oui
- Non

Source : [https://www.washingtongroup-disability.com/fileadmin/uploads/wg/Washington\\_Group\\_Questionnaire\\_\\_1\\_-\\_WG\\_Short\\_Set\\_on\\_Functioning\\_\\_October\\_2022\\_.pdf](https://www.washingtongroup-disability.com/fileadmin/uploads/wg/Washington_Group_Questionnaire__1_-_WG_Short_Set_on_Functioning__October_2022_.pdf)



Le handicap peut être présent depuis la naissance ou être la conséquence d'un accident ou d'une maladie.

### 3. Où puis-je demander conseil ?

#### Les EUTB®

Les EUTB® sont des **services de conseil** pour les personnes handicapées et leur famille. Ils vous conseillent gratuitement sur les aides dont vous pouvez bénéficier et vous aident à remplir les demandes. Pour cela, vous devez prendre rendez-vous.

Vous pouvez indiquer si vous avez besoin qu'une personne traduise la conversation.

L'EUTB® apporte des réponses à vos questions sur le thème de la participation.

**Après l'entretien, vous aurez des réponses aux questions suivantes :**

Où  
dois-je faire  
ma demande ?



Où  
puis-je  
m'adresser pour  
demander l'aide  
d'un(e) interprète ?



Où  
puis-je faire  
une demande de  
fauteuil roulant ?



Où  
puis-je vivre  
de manière  
autonome ?



Où  
puis-je  
trouver des aides  
matérielles  
spécifiques ?



Où  
puis-je  
obtenir une aide  
financière ?





l'abréviation de:  
Ergänzende unabhängige  
Teilhabeberatung  
(service de conseil indépendant  
et complémentaire en matière  
de participation)



Pour trouver des offres **appropriées** de l'**EUTB®** près de chez vous, consultez la page (en allemand seulement) « Teilhabeberatung/Beratungsangebote der EUTB® » :



<https://www.teilhabeberatung.de/beratung/beratungsangebote-der-eutb>

Il existe deux autres organisations qui peuvent vous fournir des conseils :



**l'association sociale VdK (Sozialverband VdK)**

[https://www.vdk.de/berlin-brandenburg/pages/75250/was\\_macht\\_rechtsberatung](https://www.vdk.de/berlin-brandenburg/pages/75250/was_macht_rechtsberatung)



**l'association sociale d'Allemagne (Sozialverband Deutschland)**

<https://www.sovd-bbg.de/beratung/alltags-und-sozialberatung>

## 4. Pourquoi faire constater un handicap ?

Les personnes handicapées ne peuvent pas toujours tout faire. Elles sont limitées dans leurs activités.

Afin de compenser ce désavantage et de leur permettre de participer à la vie sociale, il existe en Allemagne des **prestations supplémentaires** pour les personnes handicapées.

Pour pouvoir bénéficier de ces prestations, une personne doit être reconnue officiellement comme handicapée.

Pour cela, vous devez faire constater le handicap auprès de l'**Office national d'aide sociale et d'assistance (Landesamt für Soziales und Versorgung, LASV)** (voir chapitre 6).



### Exemples de prestations :

- » aides médicales spéciales
- » aides à la mobilité
- » aide au logement
- » aides financières

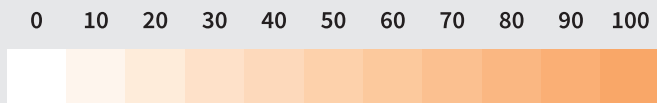
## 5. Qu'est-ce que le degré de handicap (Grad der Behinderung, GdB) ?

Le **degré de handicap** indique à quel point une personne est handicapée dans la vie.



### Degré de handicap (Grad der Behinderung, GdB)

Il est exprimé par tranches de dix, **jusqu'à un maximum de 100**. Plus il est élevé, plus les limitations sont importantes.



## 6. Comment le handicap est-il officiellement établi ?

### 1 Faire une demande

La première chose à faire est de déposer une demande auprès de l'autorité compétente. Dans le Brandebourg, c'est l'**Office national d'aide sociale et d'assistance (Landesamt für Soziales und Versorgung, LASV)**.



Pour faire une demande, vous avez besoin :

- » d'une copie de votre permis de séjour en Allemagne.
- » Si possible, joignez à votre demande une attestation de votre médecin, ce qu'on appelle un certificat médical (« ärztliches Attest » en allemand).

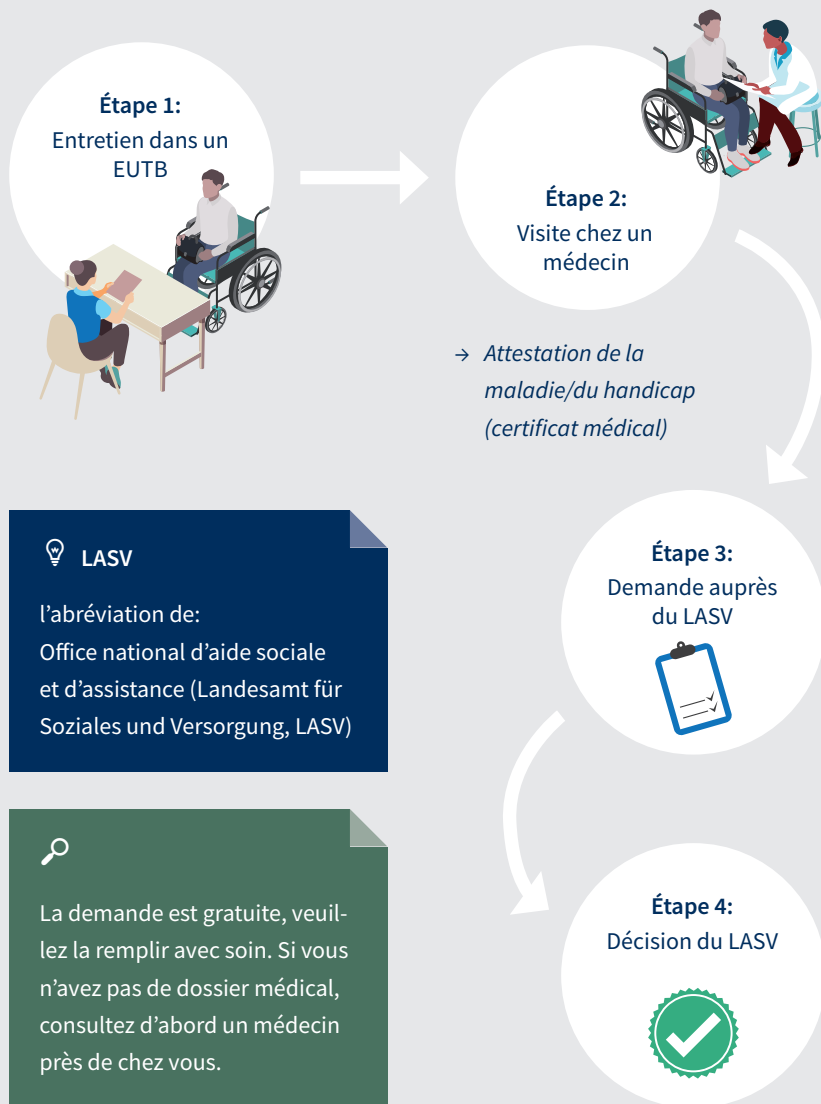
La demande se fait en allemand.  
Si possible, faites-vous aider pour la remplir.

Vous pouvez faire la demande en ligne sur le site Internet du LASV dans « Behinderung/Schwerbehinderung » ou en cliquant sur le lien suivant :



[Start – Online-Antrag nach § 152 des Neunten Buches Sozialgesetzbuch \(SGB IX\) – Schwerbehindertenrecht \(brandenburg.de\)](#)

## Comment faire une demande pour établir un handicap ?



**LASV**

l'abréviation de:

Office national d'aide sociale et d'assistance (Landesamt für Soziales und Versorgung, LASV)



La demande est gratuite, veuillez la remplir avec soin. Si vous n'avez pas de dossier médical, consultez d'abord un médecin près de chez vous.

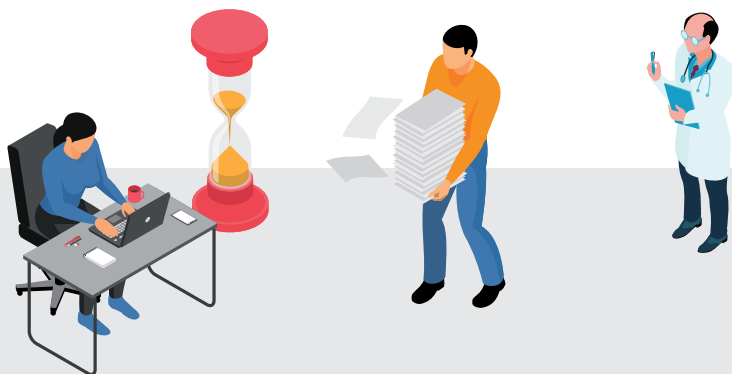
## 2. Attendre que la demande soit examinée

Une fois que vous avez soumis votre **demande** et fourni tous les documents, le LASV **examine** votre demande. Des experts examinent les documents et déterminent le degré de handicap (Grad der Behinderung/GdB) (voir section 5).

**!** Cet examen peut prendre plusieurs mois.

 Le délai de traitement de la demande dépend :

- » de l'exhaustivité des documents et de la demande
- » du temps nécessaire aux médecins pour répondre aux demandes du LASV





# 3

## Délivrance du certificat

Le résultat de l'examen de votre demande est une décision officielle (appelée décision d'évaluation, Feststellungsbescheid en allemand).

La décision est un document papier qui donne des informations sur :

- » le type de handicap,
- » le degré de handicap (GdB)



Votre demande peut également être rejetée. Vous pouvez contester cette décision par écrit.

## 7. Carte d'invalidité (Schwerbehindertenausweis)



Une carte d'invalidité (Schwerbehindertenausweis) peut être délivrée si vous avez un degré de handicap (GdB) d'au moins 50.

Si vous êtes reconnu(e) comme **gravement handicapé(e)**, vous obtiendrez une carte spéciale (**carte d'invalidité, Schwerbehindertenausweis en allemand**).

### Quelle est la fonction de la carte d'invalidité ?

La carte d'invalidité est la preuve que votre degré de handicap est **d'au moins 50**. Cette preuve vous donne droit à des **prestations spéciales**.

### Quelle est la durée de validité de la carte d'invalidité ?

La carte d'invalidité est généralement valable pour une durée limitée. Si vous n'avez pas encore de résidence permanente en Allemagne, la carte est valable aussi longtemps que votre document actuel délivré par le Service des étrangers (Ausländerbehörde).



La carte d'invalidité (carte bancaire) **doit** toujours être **demandée et délivrée à nouveau** avant son expiration.

## Que dois-je faire si ma carte d'invalidité arrive à expiration ?

N'oubliez pas de faire renouveler votre carte d'invalidité **avant son expiration**.

- ! Pour cela, vous avez besoin de votre permis de séjour prolongé délivré
- par le Service des étrangers.

Envoyez une lettre ou un e-mail avec une copie du permis de séjour prolongé et votre numéro de dossier (Aktenzeichen/AZ) au LASV. Vous trouverez le numéro de dossier sur la décision du LASV. Vous pouvez ensuite demander une prolongation de la carte d'invalidité.



Signalez également au LASV tout **changement de votre état de santé**. Votre degré d'invalidité sera alors **réévalué** et, le cas échéant, on vous donnera une nouvelle carte d'invalidité.



Si vous avez un handicap, vous pouvez demander différentes prestations. Il existe des prestations d'assurance maladie, d'assurance soins sur le long terme, d'aide à l'intégration et de compensation des handicaps. Les prestations que vous recevez et leur étendue dépendent de ce dont vous avez besoin.

Pour cela, rendez-vous dans un centre EUTB (Ergänzende unabhängige Teilhabeberatung, voir section 3) pour savoir quelles prestations vous pouvez obtenir.

## 8. Autres possibilités de conseil

### Conseil sur la procédure de demande d'asile et le droit de séjour

Dans chaque district et dans les grandes villes du Brandebourg, il existe des services de conseil pour les personnes qui n'ont pas la nationalité allemande.

Ils conseillent par exemple sur les questions suivantes :

- » Comment se déroule la procédure de demande d'asile en Allemagne ?
- » Ma maladie ou mon handicap joue-t-il un rôle dans la procédure de demande d'asile ?
- » Que faire si je reçois une décision négative à ma demande d'asile ?
- » Que se passe-t-il après une décision positive à la demande d'asile ?



<https://www.fluechtlingsrat-brandenburg.de/adressen/>



Les consultations sont **gratuites** pour vous.

Si vous souhaitez savoir où se trouve le centre de conseil le plus proche de chez vous, le mieux est de vous adresser aux travailleurs sociaux présents dans votre lieu d'hébergement. De nombreuses villes et de nombreux districts ont des responsables de l'intégration et du handicap (Integrations- und Behindertenbeauftragte). Ils s'occupent des intérêts des personnes handicapées.

Vous trouverez les adresses des centres de conseil sur le site du Conseil des réfugiés du Brandebourg, [ici](#).

Une organisation qui défend les personnes handicapées, Handicap International, a réalisé une vidéo explicative sur la demande de carte d'invalidité.



<https://www.hi-deutschland-projekte.de/crossroads/erkl%C3%A4rungs-video-zum-thema-erkennung-einer-behinderung-in-deutschland/>



## 9. Soutien en cas de soucis, d'anxiété et de nervosité

Il peut arriver que l'on ressent de l'anxiété ou de l'angoisse dans certaines situations sans comprendre pourquoi. Ou bien que l'on soit très nerveux ou que l'on dorme mal. Dans ce cas, en parler peut vous aider. Dans le Brandebourg, vous pouvez entrer en contact avec des personnes qui parlent votre langue maternelle et qui sont originaires du même pays que vous.

Les organisations Albatros, Inter Homines et KommMit proposent une assistance gratuite.



**Albatros**

<https://www.albatros-direkt.de/de/angebote/beratung-fuer-gefluechtete-1>



**Inter Homines**

<http://inter-homines.org/Inter-Homines-Flyer-deutsch.pdf>



**KommMit**

<https://www.kommmit.eu/de>

finanziert durch:



[www.raa-brandenburg.de](http://www.raa-brandenburg.de)